

ARRÊTÉ PORTANT NOMINATION DU JURY DE DÉLIBÉRATION DU DIPLÔME DE  
LICENCE

DU DOMAINE Arts, Lettres, Langues

DE LA MENTION Langues, Littératures et Civilisations Etrangères et Régionales LANGUES TRADUCTION ET MEDIATION INTERCULTURELLE

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le Code de l'Éducation articles L613-1 et L712-2 ;

Vu l'Arrêté du 1<sup>er</sup> Août 2011 relatif à la licence modifié ;

Vu l'Arrêté du 22 Janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

Vu les propositions de Mme Catherine RANNOUX, directrice de l'UFR Lettres et Langues,

**ARRÊTE**

**Article 1 :**

Le Jury du semestre Pair et Impair

de la deuxième année

de la session 1 à la session 2

est composé pour l'année universitaire 2017/2018 de :

**Président du Jury (Titulaire) :**

M. Martin RASS

Maître de Conférences

**Président du Jury (Suppléant) :**

Mme Isabelle MILLON ZUMSTEIN

Professeur Agrégé

**Titulaires :**

Mme Céline GILARD

Maître de Conférences

M. Arlindo MARQUES

Professeur Certifié

Mme Sanja BOSKOVIC

Maître de Conférences

M. Jean-Christophe DOURDET

Maître de Conférences

Mme Isabelle BATTESTI

Maître de Conférences

**Suppléants :**

M. David GONZALES MEDIANO

Professeur Certifié

Mme Emilie CARATINI

Maître de Conférences

M. Mustapha DEABES

Professionnel

**Article 2 :**

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage.

**Article 3 :**

Le Directeur Général des Services et Mme Catherine RANNOUX, directrice de l'UFR Lettres et Langues, sont chargés chacun, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le

09 NOV. 2017

Le Président de l'Université

Yves Jean

et par délégation,

la Vice Présidente

Virginie Lavaud

[www.univ-poitiers.fr](http://www.univ-poitiers.fr)